|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  |

 Genève, le 18 décembre 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 65**CE 2/JZ+41 22 730 5855+41 22 730 5853tsbsg2@itu.int | – Aux administrations des Etats Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires de la région Afrique participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:– A l'Union africaine des télécommunications (UAT);– Au Réseau des consommateurs africains des TIC (RéCATIC);– A la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);– A l'Organisation des communications de l'Afrique de l'Est (EACO);– A la Ligue des Etats arabes;– Au Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique;– Aux bureaux de zone de l'UIT pour l'Afrique;– Aux Présidents et Vice-Présidents de la Commission d'études 2;– Aux Président et Vice-Présidents du Groupe régional de la Commission d'études 2 pour l'Afrique de l'Est;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Création du Groupe régional de la Commission d'études 2 de l'UIT-T pour l'Afrique(SG2RG-AFR)** |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à sa séance plénière de clôture tenue le 1er décembre 2017, la Commission d'études 2 de l'UIT-T (*Aspects opérationnels de la fourniture de services et de la gestion des télécommunications*) a décidé de créer un Groupe régional de la Commission d'études 2 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG2RG-AFR), conformément aux dispositions de la Résolution 54 de l'AMNT-16.

La participation aux réunions de la CE 2, qui se tiennent principalement à Genève, est contraignante pour certaines parties prenantes en Afrique qui disposent de ressources limitées. La création d'un Groupe régional de la CE 2 pour l'Afrique favorisera l'examen, la mise au point et la soumission de contributions africaines à la CE 2 afin de faire part aux membres de la CE 2 du point de vue de l'Afrique.

Lors de sa séance plénière de clôture du 1er décembre 2017, la Commission d'études 2 a demandé à M. Anthony Ikemefuna (Nigéria) et à Mme Susan Nakanwagi (Ouganda) de convoquer la première réunion du Groupe régional de la CE 2 pour l'Afrique. Les participants ont par ailleurs noté que le Groupe SG2RG-EA (Groupe régional de la CE 2 pour l'Afrique de l'Est) cesserait ses activités dès la mise en place de l'équipe de direction du nouveau Groupe régional de la CE 2 pour l'Afrique.

L'objectif principal du Groupe régional sera d'encourager les autorités nationales de régulation et les opérateurs des pays d'Afrique à travailler ensemble pour mieux appliquer les Recommandations relevant de la CE 2, et de favoriser la participation de ces entités, ainsi que des experts de la région Afrique en général, aux activités de la CE 2, et leur contribution efficace à ses travaux.

Le mandat et les méthodes de travail du Groupe régional de la Commission d'études 2 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG2RG‑AFR) approuvés par la Commission d'études 2 sont exposés dans l'**Annexe 1**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexe**:1

**Annexe 1

Mandat du Groupe régional de la Commission d'études 2 de l'UIT‑T pour l'Afrique (SG2RG-AFR)**

a) Encourager une participation active des Etats Membres, des Membres de Secteur, des autorités nationales de régulation et des opérateurs de la région Afrique aux travaux de la CE 2 de l'UIT‑T, à ses ateliers et à d'autres manifestations pertinentes.

b) Inciter les pays africains à participer, et à contribuer, aux travaux de la CE 2 de l'UIT‑T, en particulier en ce qui concerne les Recommandations nouvelles ou révisées élaborées par la CE 2 de l'UIT‑T, par exemple en soumettant des contributions de synthèse pour la région.

c) Définir des études sur des sujets intéressant la CE 2 de l'UIT‑T, en fonction des priorités fixées par la région, et encourager ces études. Ces sujets pourraient par exemple, mais non exclusivement, être les suivants: numéros fixes et numéros mobiles; identifiants, indicatifs et codes; indicatifs et codes partagés au niveau mondial; M2M, Internet des objets; utilisation abusive des ressources de numérotage nationales et internationales; acheminement du numéro de l'appelant, procédures d'appel alternatives; impact de l'Internet et de la convergence des services et/ou des infrastructures, par exemple OTT, sur les réseaux et services de télécommunication régionaux; services financiers numériques, télécommunications et services financiers; etc.

d) Diffuser dans la région Afrique les informations pertinentes pour la région émanant de la CE 2 de l'UIT‑T, de ses ateliers et d'autres organismes de normalisation et organismes techniques connexes, en ce qui concerne les aspects opérationnels de la fourniture de services et de la gestion des télécommunications.

e) Faciliter la diffusion d'informations aux experts africains sur les sujets importants qui se font jour au sein de la CE 2 dans le cadre de ses travaux ou de ses ateliers et séances didactiques, pour faire en sorte que lesdits experts aient connaissance de ces questions et pour les aider à prendre part aux travaux de la CE 2, par le biais de listes de diffusion et/ou d'une participation physique, et à élaborer des contributions aux travaux de la CE 2.

f) Proposer une aide aux experts africains qui pourraient souhaiter figurer sur les listes de diffusion de courrier électronique et participer aux échanges de vues informels, l'objectif étant de renforcer leur participation à l'étude des Questions.

g) Identifier les besoins de formation spécifiques des opérateurs et des autorités nationales de régulation d'Afrique concernant les travaux de la CE 2 de l'UIT‑T; et coordonner avec la CE 2 de l'UIT-T l'organisation de formations techniques approfondies dans ces domaines en Afrique.

h) Assurer la liaison entre les opérateurs et régulateurs des télécommunications d'Afrique, les organismes de normalisation régionaux et la CE 2 de l'UIT‑T, pour que la CE 2 de l'UIT‑T puisse tirer parti des informations pertinentes sur les réglementations applicables aux réseaux et services de télécommunication en Afrique, y compris les problèmes spécifiques qui pourraient être pris en compte lors de l'élaboration de Recommandations.

i) Aider les administrations, les autorités nationales de régulation et les opérateurs des pays africains en ce qui concerne l'application des Recommandations de la CE 2 de l'UIT-T dans la région.

j) Coopérer avec les différentes organisations régionales, les organismes de normalisation et les bureaux régionaux de l'UIT concernés.

k) Encourager l'examen et l'étude de scénarios sur l'attribution, l'utilisation et la gestion des ressources NNAI pour les télécommunications dans la région; étudier les difficultés que rencontrent les opérateurs et les régulateurs en Afrique en ce qui concerne les ressources nécessaires, leur attribution, leur utilisation et/ou leur utilisation abusive; et recommander des stratégies pour assurer une utilisation optimale de ces ressources nécessaires pour une fourniture efficace des services de communication sur le continent.

l) Rendre compte des résultats de ses travaux à la CE 2 réunie en plénière, à laquelle il est rattaché.

Méthodes de travail

Le Groupe régional de la CE 2 de l'UIT-T pour l'Afrique travaillera principalement par voie électronique et par correspondance, par l'intermédiaire de coordonnateurs désignés, et envisagera de tenir des réunions physiques lorsque cela sera possible.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_